

Zéro délai d'attente : le syndicat des ophtalmos en campagne pour alerter les candidats

Marie Foulit | 31.01.2017



Crédit Photo : DR

Le Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF) lance ce mardi une campagne « Zéro délai en 2022 », afin de rappeler que « les délais d'attente en ophtalmologie ne sont pas une fatalité ». L'objectif est notamment d'alerter tous les candidats à l'élection présidentielle sur le sujet des délais de rendez-vous, qui sont en moyenne de 85 jours dans cette spécialité, selon un [récent sondage](#).

Pour appuyer son initiative, le SNOF a réalisé une enquête* selon laquelle 57 % des Français souhaitent que les candidats à la présidentielle s'engagent sur ce sujet des délais de rendez-vous en ophtalmologie. Ils sont également 90 % à déclarer que l'ophtalmologiste est « le plus compétent » pour dépister des problèmes oculaires, part qui grimpe à 95 % chez les personnes de plus de 55 ans, plus concernées par les pathologies oculaires.

Le sondage montre à l'inverse que les sondés sont largement opposés (68 %) à l'idée qu'une personne n'ayant pas été formée en faculté de médecine puisse effectuer un bilan oculaire ou rédiger une ordonnance de lunettes.

100 postes supplémentaires par an

43 % des Français citent le déverrouillage du numerus clausus comme la solution prioritaire pour résorber les délais d'attente, une solution également défendue par le SNOF. « Pour 250 départs à la retraite chaque année, seuls 150 nouveaux ophtalmologistes sont formés, alors que c'est la spécialité la plus demandée par les étudiants en médecine », fait valoir le Dr Thierry Bour, président du SNOF.

Le syndicat a mis en ligne à cet effet une [pétition](#) réclamant « l'ouverture de 100 postes supplémentaires » pour l'ophtalmologie à l'internat dans les facs de médecine afin d'équilibrer les départs en retraite. Pour le SNOF, il est urgent de débloquer le quota d'internes dans cette spécialité, d'autant que 100 % des postes produisent un ophtalmologiste diplômé cinq ans plus tard. « Il n'y a pas de déperdition en cours de route, comme dans certaines spécialités, argumente le Dr Bour. Nous attendons des candidats à la présidentielle qu'ils s'engagent sur ce sujet. »

Plaidoyer pour le travail aidé

Une meilleure gestion des rendez-vous (22 %) et le développement du travail aidé (14 %) sont également cités par les répondants. Cette dernière solution – déléguer certains examens à un orthoptiste sous la supervision du médecin – est « une priorité » pour le SNOF qui rappelle que la construction de cette « équipe médicale » a été facilitée depuis un décret sur les orthoptistes à l'automne 2016.

« L'objectif est désormais de passer de 40 % d'ophtalmologistes en travail aidé aujourd'hui à 80 % en 2025, ambitionne le SNOF. Pour cela, il convient de mieux répartir les postes d'orthoptistes sur le territoire et de généraliser les stages des étudiants en orthoptie dans les cabinets libéraux. »

* Sondage réalisé via YouGov France du 3 au 4 janvier, sur 1 004 personnes représentatives de la population française de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

Source : Lequotidiendumedecin.fr

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | [Poursuivre](#) - [En savoir plus](#)

- Masquer